



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Préparation militaire : Alpes-Maritimes

Question écrite n° 11625

Texte de la question

M Christian Estrosi appelle l'attention de M le ministre de la défense sur les incertitudes concernant l'avenir de la préparation militaire parachutiste et de la préparation militaire spéciale de Nice. Les rumeurs faisant état d'une possible suppression de la préparation militaire parachutiste de Nice ont suscité une légitime émotion à la fois chez les officiers instructeurs et chez les anciens élèves de la préparation, mais aussi et beaucoup plus largement parmi tous les milieux parachutistes du Sud-Est de la France. La préparation militaire parachutiste de Nice joue en effet un rôle essentiel dans la préparation et la motivation des jeunes appelés, elle est à ce titre considérée comme un des fleurons du recrutement parachutiste. Chaque année plus de 200 jeunes sont ainsi initiés au parachutisme à la caserne Saint-Jean-d'Angely de Nice, ce qui fait que depuis quarante ans 8 000 parachutistes ont été formés dans le cadre de cette préparation. Il souligne l'imperieuse nécessité de maintenir un centre de préparation militaire à Nice au regard des services que celui-ci apporte à la fois à l'armée française mais aussi aux élèves qui le fréquentent. Les familles des jeunes élèves ayant suivi la préparation militaire parachutiste sont unanimes pour souligner son caractère bénéfique. Ainsi, il apparaît que dans de nombreux cas le centre de préparation militaire parachutiste constitue un rempart efficace contre la drogue et la délinquance. Il lui demande donc de lui préciser ses intentions quant à l'avenir de la préparation militaire parachutiste de Nice.

Texte de la réponse

Reponse. - Contrairement aux rumeurs évoquées par l'honorable parlementaire, le ministère de la défense n'envisage pas, actuellement, de procéder à la fermeture du centre de préparation militaire parachutiste de Nice.

Données clés

Auteur : [M. Estrosi Christian](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11625

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1622